

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 31/12/2024 - A2024/048693 - 2011 B 04041 - 533 666 368 - G. FONTANEL
INVESTISSEMENTS

G.FONTANEL INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée au capital de 4 510 035 euros
Siège social : 12 Rue Dominique Vincent, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
533 666 368 RCS LYON
Ci-après la « **Société** »

ACTE DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze décembre,

Les soussignés :

- **Monsieur Gérard FONTANEL**, né le 06 août 1964 à TRÉVOUX (01), de nationalité française, demeurant 15 rue du Mont Verdun, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR,
Propriétaire de 3 parts sociales en pleine propriété et de 2 255 016 parts sociales en usufruit ;
- **Monsieur Romain FONTANEL**, né le 1^{er} juillet 1989 à TASSIN LA DEMI-LUNE (69), de nationalité française, demeurant 15 impasse du Plantin, 69380 CHASSELAY,
Propriétaire de 1 127 508 parts sociales en pleine propriété et de 1 127 508 parts sociales en nue-propriété de la Société ; et
- **Monsieur Julien FONTANEL**, né le 05 février 1991 à ECULLY (69), de nationalité française, demeurant 4 rue Villon, 69003 LYON,
Propriétaire de 1 127 508 parts sociales en pleine propriété et de 1 127 508 parts sociales en nue-propriété de la Société.

Ci-après les « **Associés** »

Après avoir exposé :

- Qu'ils sont les seuls associés de la Société ;
- Qu'ils envisagent de nommer deux nouveaux cogérants afin d'assurer la direction de la Société ; et
- Que conformément à l'article 24.1. des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Ont pris les décisions suivantes, relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de deux nouveaux cogérants ;
2. Rémunération des cogérants ; et
3. Pouvoirs.

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de cogérants à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Romain FONTANEL**, demeurant 15 impasse du Plantin, 69380 CHASSELAY ; et
- **Monsieur Julien FONTANEL**, demeurant 4 rue Villon, 69003 LYON.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

*

* *

Messieurs Romain et Julien FONTANEL ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient les fonctions qui viennent de leur être confiées et que rien ne les empêche d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés décident à l'unanimité que les cogérants Messieurs G  rald, Romain et Julien FONTANEL percevront,    compter du 1^{er} janvier 2025, une r  mun  ration mensuelle nette de 5 350 euros pour leurs fonctions de mandataires sociaux, outre la prise en charge par la Soci  t   de leurs cotisations obligatoires et facultatives et le remboursement, sur justification, de leurs frais de repr  sentation et de d  placement.

TROISI  ME D  CISION

Les Associ  s d  cident    l'unanimit   de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des pr  sentes pour remplir toutes formalit  s de droit.

*

* *

De tout ce que dessus, il a   t   dress   le pr  sent acte qui, apr  s lecture, a   t   sign   par tous les Associ  s.

Les signatures sont en page suivante.

Les Associés

DocuSigned by:
 *Gérald FONTANEL*
3F81FFBC2606436...

**La société G. FONTANEL
INVESTISSEMENTS,**

Représentée par son président,
Monsieur Gérald FONTANEL

Signé par :
 *Romain FONTANEL*
05732E68103A46D...

Monsieur Romain FONTANEL

Signé par :
 *Julien FONTANEL*
973426B5E66C43E...

Monsieur Julien FONTANEL